



Association nationale  
des retraités fédéraux

National Association  
of Federal Retirees

Le 27 Octobre, 2016

Cher partenaire privilégié,

Le but de la présente lettre est d'aviser les partenaires privilégiés de l'Association nationale des retraités fédéraux d'un changement à notre politique concernant nos cartes de membre. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Association nationale des retraités fédéraux n'émettra plus d'autocollants annuels à faire apposer par nos membres derrière leurs cartes à l'emplacement de l'expiration.

Par conséquent, les cartes de membre de Retraités fédéraux continueront à être valides sans autocollant montrant l'année en cours à l'emplacement de l'expiration, à compter de 2017 et par la suite. Nos membres conserveront leurs cartes de membre pour l'avenir prévisible et savent qu'ils doivent verser leur cotisation annuelle pour maintenir leur adhésion et bénéficier des offres de nos partenaires privilégiés. L'Association nationale des retraités fédéraux tient un registre électronique de toutes les adhésions payées et nous pouvons vérifier cette information.

Veillez aviser vos employés et vos affiliés, et leur dire que continuer à honorer les cartes de membre de l'Association nationale des retraités fédéraux, car notre politique, désormais, veut que ces cartes continuent d'être valides sans autocollant montrant l'année en cours, à compter de 2017 et par la suite. Si vous ou vos affiliés avez des questions sur la validité de nos cartes de membre, nous vous demandons de résoudre immédiatement la situation en faveur de nos membres. Pour plus de certitude, vous pouvez leur demander de consulter la version électronique de cet énoncé, qui est publiée dans la section réservée aux partenaires privilégiés dans notre site Web.

Cordialement,

Andrew McGillivray  
Directeur des communications et du marketing